

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N°012

OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE PORTE D'AUDE DE LA CITÉ DE CARCASSONNE - AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt cinq septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. ARIAS donne pouvoir à Mme CHESA, Mme BERNARD donne pouvoir à Mme DOUTRES, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, M. ICHE donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. CHAMLAL.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 16 septembre 2025,

Par délibérations des 26 septembre 2024, 19 décembre 2024 et 22 mai 2025, le Conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à signer 4 marchés de travaux de requalification de l'entrée porte d'Aude de la Cité de Carcassonne :

	NOM DE L'ENTREPRISE ET CODE POSTAL	MONTANT DES TRAVAUX EN € HT
1. VRD, Mobiliers, travaux divers	COLAS FRANCE (11000 Carcassonne)	1 249 925,15 €
2. Réseaux secs, mobiliers électriques, éclairage	ROBERT S.A.S. (11250 POMAS)	174 500,60 €
3. Espaces verts	SERPE (84250 LE THOR)	53 029,06 €
4. Calades, sols en galets	SELE (31850 MONDOUZIL)	490 676,60 €
	TOTAL	1 968 131,41 €

Les travaux sont en cours.

Des ajustements de chantier ont été nécessaires pour parfaire sa finition. Ils affectent le lot 1 « VRD, Mobiliers, Travaux Divers » et le lot 2 « réseaux secs, mobiliers électriques, éclairage ».

Pour le lot 1, les ajustements consistent principalement en :

- La recherche d'amiante sur zone prédéfinie afin de limiter le volume de traitement spécifique,
- La modification de la structure chaussée circulée sur prescriptions des Architectes des Bâtiments de France,
- L'ajout d'un système de récupération d'eau de source pour le fonctionnement en circuit fermé de la fontaine et du système d'arrosage,
- La création d'une dalle de répartition après la découverte d'un puit,
- L'ajout de prestations concernant les raccordements gaz,
- L'ajout de matériaux pour les réseaux humides.

Pour le lot 2, les ajustements consistent en :

- La modification des luminaires présents dans le marché initial pour les harmoniser avec les travaux du pont Vieux à proximité,
- L'ajout d'un luminaire pour supprimer une zone d'ombre,
- La modification des luminaires encastrés au sol autour de l'église
- La fourniture et la mise en place de 2 colonnes fixes feu de signalisation pour les bornes escamotables.

Des ordres de services (OS) – Travaux supplémentaires ont été émis en cours de chantier pour ordonner aux titulaires des marchés d'effectuer des travaux supplémentaires et permettre qu'ils soient rémunérés avant l'intervention d'un avenant (articles 3.8.6, 12.1.1., et 13 du CCAG-Travaux). Les avenants régularisent ainsi les ordres de service dont les prix provisoires deviennent ainsi définitifs.

Pour le lot 1, cet OS prévoit des travaux en plus-value (227 392,50 € HT) qu'il convient de compenser partiellement avec des travaux en moins-value (137 042,50 euros HT).

Pour le lot 2, l'OS prévoit des travaux en plus-value (35 927,50 € HT) qu'il convient de compenser partiellement avec des travaux en moins-value (21 857,00 euros HT).

Le montant des travaux s'établirait ainsi à 2 072 551,91 € HT (ce qui représente une augmentation de 5,31% du montant des marchés initiaux) :

N° du Lot	Intitulé du lot	Entreprises proposées	montant des marchés en € HT	Avenants n°1	Total	Pourcentage d'augmentation
1	VRD, Mobiliers, travaux divers	COLAS FRANCE (11000 Carcassonne)	1 249 925,15 €	90 350,00 €	1 340 275,15 €	7,23%
2	Réseaux secs, mobiliers électriques, éclairage	ROBERT S.A.S. (11250 POMAS)	174 500,60 €	14 070,50 €	188 571,10 €	8,06%
3	Espaces verts	SERPE (84250 LE THOR)	53 029,06 €		53 029,06 €	
4	Calades, sols en galets	SELE (31850 MONDOUIL)	490 676,60 €		490 676,60 €	
Totaux en € HT			1 968 131,41 €	104 420,50 €	2 072 551,91 €	5,31%

La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la conclusion de ces avenants.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer les avenants n°1 avec les entreprises suscitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250925-26650-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025
Publication : 02/10/2025